

Décision n° D2021_096

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

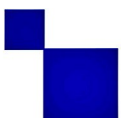
Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises relatif à un accord-cadre, multi-attributaire fractionné à bons de commande, pour une durée de quatre années, pour des travaux de maintenance, d'installation et de rénovation d'équipement de signalisation lumineuse tricolore, dont les seuils sont les suivants :



Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211207-D2021_096-AR

600 000 euros HT par attributaire et 8 000 000 d'euros HT maximum ;

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211207-D2021_096-AR